

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : l'A.S.B.L. ECOLE DES BRUYERES - avenue des Arts, 11 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé avenue des Arts 11 à 1348 Louvain-la-Neuve, et cadastré 06 B 79 B 3.

Le projet consiste en : Extension d'une école maternelle et primaire : construction d'une nouvelle classe, création de nouveaux sanitaires et d'un nouveau préau (maison maternelle) ; construction d'une nouvelle classe sur une toiture terrasse existante (maison haute) ; mise en conformité incendie des bâtiments (compartimentage, escaliers de secours,...), et présente les caractéristiques suivantes :

**le Fonctionnaire délégué mentionne que le projet doit être soumis à annonce de projet en application de l'article D.VIII.13 du CoDT.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 17/08/2018 au 31/08/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/08/2018 au 31/08/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 31/07/2018.